

Montreuil le, 13 novembre 2014

Orange  
Monsieur Bruno METTLING  
Président du Comité de Groupe Européen  
78 rue Olivier de Serres  
75015 Paris

Monsieur le Président,

Les mesures proposées qui font l'objet d'une consultation dans le cadre du dossier GNOC phase 2, traduisent visiblement la confusion faite par la direction d'Orange entre la présentation d'objectifs business globaux (le programme Sirius) et ce que devrait être la présentation d'un projet opérationnel présentant un impact social.

Le dossier GNOC phase 2 tel qu'il nous a été présenté est incompréhensible pour les élus sans l'assistance d'un cabinet d'experts à même de recueillir des informations et ceci pour deux raisons :

- Le projet est toujours en cours de définition depuis novembre 2012 (sur le plan technique, des responsabilités, de l'emploi). Comme indiqué lors des présentations, les processus de travail, la structure du GNOC, les rôles respectifs entre TMC, SMC centralisé et SMC locaux ne sont pas terminés. De fait, nous pouvons émettre effectivement des doutes sur les gains invoqués en termes d'optimisation à court terme.
- Le manque de transparence sur les structures et responsabilités, notamment entre GNOC et SSPO appartenant à des entités séparées du groupe montrent aussi un manque de cohérence globale sur la gestion des entités, ce qui nous pousse aussi à émettre des doutes sur l'efficacité de ce montage.
- Il s'insère dans un contexte mondial non précisé (nouveau modèle opérationnel).

Ce projet est un mélange de complexité horizontale et verticale :

- Est-ce du réseau, des plateformes de service, du SI ? Le modèle opérationnel présenté au CGE pour la Slovaquie est confus, toutes les interrogations ne sont pas tranchées.
- Il s'insère dans un programme opérationnel mondial, décliné au niveau européen et présentant des similitudes avec les changements organisationnels en France :
  - Regroupement des exploitations Réseaux et Plateformes de Services similaire à OSS

- Intégration des build et run SI et infrastructure SI au sein de la structure organisationnelle Réseaux

Au niveau des personnes concernées, nous émettons des doutes concernant la réinsertion des personnes d'OSK :

- Nous n'avons pas eu de réponses claires sur le nombre de personnes qui ont accepté les conditions de transfert. Nous restons très dubitatifs sur cette méthode qui ajoute un stress sur les employés qui doivent quitter leur cadre de vie et de travail, ainsi que sur les structures d'accompagnement pour une insertion et un support de ces personnes dans leur nouvel emploi. Nous soulignons par ailleurs le manque de structure pour une évaluation de ces transferts et de leurs réussites ou échecs éventuels après 3 ou 6 mois par exemple.

Ce projet, en cours de construction, ne démontre pas sa pertinence en terme financier (quels seront véritablement les gains ?), en termes de maintien de la qualité de service et de maîtrise des risques (les indicateurs et objectifs sont définis à posteriori, les sources de risques se multiplient).

Du fait de son caractère instable et fluctuant (projet en cours de définition) et de l'existence d'un objectif non négociable de gain financier, les élus sont amenés à penser que les économies seront finalement réalisées à travers la diminution des ressources humaines.

De plus, les gains techniques et opérationnels de la centralisation de ne sont effectivement pas prouvés, l'intégration de la Belgique dans le GNOC n'étant pas terminée et le recul sur ce premier projet n'est pas suffisant aujourd'hui pour permettre une évaluation positive, ni même une quelconque évaluation. Au vu de ces éléments, les membres du CGE émettent, à l'unanimité, un avis négatif sur la phase 2 du projet GNOC.

Pour le CGE

Le secrétaire Jean-Paul GRISTI

